Toute personne ne respectant pas les règles de prévention telles que définies ci-dessous (FFEPGV, Club, Mairie) sera tenue de quitter la séance!

Le présent document vise à rappeler les conditions sanitaires de mise place des activités sportives au sein de votre Club. Vous devez en prendre connaissance avant toute participation aux séances.

NOTE SANITAIRE D'INFORMATION AUX PRATIQUANTS SUR LES RÈGLES DE PRÉVENTION DE LA COVID-19

1 - AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR VOTRE CLUB, ASSUREZ-VOUS DE

- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19.
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 10 jours précédents l'activité.
- Informer votre club en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 10 jours.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par la Covid-19.
- Assurez-vous de disposer de gel hydroalcoolique et d'un masque avant de vous rendre à la séance.
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.

2 - PENDANT LA SÉANCE, ASSUREZ-VOUS DE

- Respecter une distance physique minimum avec les autres pratiquants de 2 mètres.
- Éviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.
- Regroupement limité à 25 personnes sur l'espace public.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.
- Utiliser exclusivement votre propre matériel sportif et ne pas l'échanger ou le prêter.

3 - EN TOUTE CIRCONSTANCE

- Respecter les consignes de circulation au sein des enceintes sportives de plein air.
- Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans l'enceinte sportive. Il peut être retiré au moment de la pratique sportive.

- Merci d'amener aussi **votre stylo**, pour remplir le registre de la séance.
- L'accès aux salles sera soumis à la législation en vigueur concernant la **présentation d'un pass sanitaire valide**.

En signant votre dossier d'inscription en page 6,
vous certifiez avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et vous vous engagez à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

Merci pour votre collaboration.